



Bulletin Officiel

N° 4627 Mercredi 18 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

VISA DE PROSPECTUS PHENICIA FUND 2

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP» 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTUVER : PAIEMENT DES DIVIDENDES 2013 4

SOTUVER : ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES 5

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - 6

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS - 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – AGO - 8

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – AGO - 9

SONEDE INTERNATIONAL – AGO - 10

SONEDE INTERNATIONAL – AGE - 10

TAWASOL GROUP HOLDING – AGO - 11

TAWASOL GROUP HOLDING – AGO - 12

INFORMATIONS POST AGO

SODIS-SICAR - AGO - 13-17

SIAME – AGO - 18-23

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS » - AGO - 24-28

EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 29-35

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 36-39

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- BNAC PROGRES FCP
- BNAC CONFIANCE FCP

COMMUNIQUE DU CMF

Visa de prospectus

PHENICIA FUND

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°22-2014 DU 29 mai 2014

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 13 juin 2014 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **PHENICIA FUND**

«**PHENICIA FUND**» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: PHENICIA FUND
Siège social	: Immeuble Yosr – Appartements 9&10 rue du lac Victoria – 1053 Les Berges du Lac - Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 4 379 400 TND répartis en 4375 parts A d'un montant nominal de 1 000 TND chacune et en 44 parts B d'un montant nominal de 100 TND chacune.
Date d'agrément	: Agrément du CMF n° 22-2014 du 29 mai 2014
Promoteur	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK
Distributeur	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
Maghreb International Publicité «MIP»**

1-A partir du lundi 16 juin 2014, les **3 250 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société MIP, ainsi que les **1 148 937 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 398 937 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, avec un cours de **4,700 dinars** par action. Le titre MIP sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007660012
- Mnémonique : MIP
- Libellé : Maghreb Intern Pub
- Groupe de cotation : 52 (fixing)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société MIP sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie		Total* Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	1	1 330	1 299		1 299
AMEN INVEST	12	107 332	103 940	950	104 890
ATTIJARI INTERM	4	10 679	10 432		10 432
AXIS BOURSE	25	7 852	2 931	4 852	7 783
BIAT CAPITAL	3	8 033	2 598	2 345	4 943
CGF	117	24 148	6 840	16 740	23 580
CGI	19	6 064	1 028	5 011	6 039
COFIB CAPITAL	19	1 007		1 007	1 007
MAC SA	56	18 900	4 689	14 100	18 789
MAXULA BOURSE	63	7 212		7 212	7 212
MCP	98	144 113	103 942	37 220	141 162
SIFIB BH	2	1 600	1 562		1 562
STB FINANCE	3	159		159	159
TSI	2	106		106	106
TUNISIE VALEURS	48	33 852	28 824	4 352	33 176
UBCI FINANCE	9	49 482		20 628	20 628
UIB FINANCE	2	212		212	212
Total général	483	422 081	268 085	114 894	382 979

*chaque quotité est composée de trois (03) actions nouvelles et d'une (01) action ancienne.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Paiement des Dividendes 2013

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2014, les dividendes relatifs à l'exercice 2013 sont fixés à deux cent millimes (0,200 dinar) par action, soit 20% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du mardi 1^{er} juillet 2014.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Attribution d'actions gratuites

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 juin 2014 a décidé d'augmenter le capital de la société par incorporation des réserves spéciales d'investissement d'un montant de 1 486 560 dinars pour passer de 20 316 320 dinars à 21 802 880 dinars et ce par l'émission 1 486 560 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante et une (41) actions anciennes.

La jouissance de ces actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2014.

L'attribution de ces actions gratuites sera réalisée à partir 1^{er} juillet 2014.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Paiement de Dividendes

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium “TPR” porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17 Juin 2014 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l’exercice 2013 à partir du 03 Juillet 2014 à raison de 230 Millimes par Action.

AVIS DES SOCIE-

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire relatives à l'exercice 2012 n'ont pas eu lieu au cours de l'année 2013 en raison des difficultés rencontrées pour l'établissement des états financiers de l'exercice en question et que les discussions sont en cours avec l'Office de Commerce de la Tunisie pour la détermination de la prime de raffinage réelle pour les années 2010-2011-2012-2013 vu son incidence sur le revenu.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 18 Juin 2014 à 10h, au siège de la banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de la banque arrêtés au 31.12.2013;
- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Examen des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêté au 31.12.2013;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Approbation des rapports du conseil d'administration sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013;
- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2013;
- Distribution des dividendes aux porteurs des Actions à Dividende Prioritaire;
- Fixation des jetons de présence;
- nomination d'administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Juin 2014 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2013 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
- Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2013 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Quitus de gestion aux administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
- Emission d'emprunts obligataires ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRA ORDINAIRE

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II

Messieurs les actionnaires de SONEDE International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui auront lieu le Mardi 17 juin 2014 respectivement à 09h et à 11h du matin, au 5^{ème} étage de la SONEDE sis à l'avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II- Tunis 2092.

Ordre de jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (rapport général et rapport spécial).
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013
- Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales
- Affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013 .
- Questions divers.

Ordre de jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Projet de modification de l'article 10 de statut de la société

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi le 27 Juin 2014, à 10h00, au Golf de Soukra sis à Chotrana La Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING pour l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2013.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
6. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi le 27 Juin 2014, à 11h30, au Golf de Soukra sis à Chotrana La Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2013.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2014, la Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIÈRE RÉOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2013 conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2013 tel que proposé ci-après par le Conseil d'Administration:

Résultat net de l'exercice 2013:	-1 748 381,869
Amortissement réputés différé:	-64 223,595
Résultat reporté de l'exercice 2013:	-1 684 157,274

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3.750 dinars brut le montant des jetons de présence à allouer pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, soit un montant net d'impôt de 3.000 dinars par Administrateur.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**BILAN APRÈS AFFECTATION****ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013****(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIFS	N	2013	2012	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISES				
. Immobilisations incorporelles		34 303	31 090	3 213
Moins : Amortissements		-28 012	-26 800	-1 212
	1	6 290	4 289	2 001
. Immobilisations corporelles		1 003 254	898 404	104 850
Moins : Amortissements		-405 830	-396 418	-9 412
	2	597 424	501 986	95 438
. Immobilisations financières		30 997 064	31 085 267	-88 203
Moins: Provisions		-6 448 312	-4 883 025	-1 565 287
	3	24 548 751	26 202 242	-1 653 491
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		25 152 466	26 708 517	-1 556 051
. Autres actifs non courants	4	11 393	22 787	-11 394
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		25 163 858	26 731 304	-1 567 445
ACTIFS COURANTS				0
. Clients et comptes rattachés		133 500	158 404	-24 904
Moins : Provisions		-29 639	-54 542	24 904
	5	103 862	103 861	1
. Autres actifs courants		3 595 545	3 209 549	385 996
Moins : Provisions		-18 771	-18 771	0
	6	3 576 775	3 190 779	385 996
. Placements et autres actifs financiers		4 057 416	4 307 201	-249 785
Moins : Provisions		0	0	0
	7	4 057 416	4 307 201	-249 785
. Liquidités et équivalents de liquidités	8	678 784	2 020 921	-1 342 137
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		8 416 837	9 622 762	-1 205 925
TOTAL DES ACTIFS		33 580 695	36 354 065	-2 773 370

- Suite -

BILAN APRÉS AFFECTATION

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N	2013	2012	VARIATION
CAPITAUX PROPRES				
. Capital social		28 457 043	28 457 043	0
. Réserves		258 794	258 794	0
. Autres capitaux propres		1 103 516	1 108 734	-5 218
. Résultats reportés		-6 975 750	-5 227 369	-1 748 381
TOTAL DES CAPIT. PROPRES AP. AFFECTATION		22 843 602	24 597 202	-1 753 600
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
. Provisions pour risques et charges		0	0	0
. Fonds BEI		1 494 700	1 494 700	0
. Fonds 21/21		395 741	408 416	-12 676
. FOPRODI		3 362 990	3 282 790	80 200
. Fonds gérés		490 000	610 000	-120 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	10	5 743 431	5 795 906	-52 476
PASSIFS COURANTS				
. Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0
. Avances sur cession de participations	11	2593984	3393390	-799 406
. Autres passifs courants	12	2 399 678	2 566 187	-166 509
. Concours bancaires et autres passifs financiers	13	0	1380	-1 380
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 993 662	5 960 957	-967 295
TOTAL DES PASSIFS		10 737 093	11 756 863	-1 019 770
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		33 580 695	36 354 065	-2 773 370

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>A. Capitaux Propres</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2013	<u>28.457.043</u>	<u>258.794</u>	<u>-5.227.368</u>	<u>1.103.516</u>	<u>-1.748.382</u>	<u>22.843.602</u>
Affectation du résultat 2013			-1.748.382		1.748.382	0
SOLDE APRES AFFECTATION 31/12/2013	<u>28.457.043</u>	<u>258.794</u>	<u>-6.975.750</u>	<u>1.103.516</u>	<u>0</u>	<u>22.843.602</u>

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2014, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2013.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I. Résolutions Adoptées

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2013, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2013 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.977.840,006 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2013 s'élevant à 1.680.600,156 Dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.680.600,156
Résultats reportés	1.977.840,006
Total	3.658.440,162
Réserve légale 5%	0,000
Réserves Spéciales pour Réinvestissement Exonéré (Augm Cap CONTACT)	350.000,000
Solde	3.308.440,162
Dividendes à distribuer (0,100 dinars/action)	-1.386.851,500
Report à nouveau	1.921.588,662

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,100 dinars par action et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 10 Juillet 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille (1000) dinars par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuils dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

II - Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2013**Bilan au 31 Décembre 2013 après affectation du résultat**

ACTIFS	31/12/2013	31/12/2012
<u>Actifs non Courants</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations incorporelles	1 721 867	1 721 867
- Amortissements	-1 701 911	-1 684 495
	<u>19 956</u>	<u>37 372</u>
Immobilisations corporelles	22 371 925	21 615 041
- Amortissements	-18 139 762	-17 305 286
	<u>4 232 163</u>	<u>4 309 755</u>
Immobilisations financières	5 812 221	5 549 162
- Provisions	-588 969	-588 969
	<u>5 223 252</u>	<u>4 960 193</u>
Autres actifs non courants	<u>70 213</u>	<u>56 698</u>
Total des Actifs non Courants	<u>9 545 584</u>	<u>9 364 018</u>
<u>Actifs Courants</u>		
Stocks	13 146 236	11 395 495
- Provisions	-1 730 434	-1 713 943
	<u>11 415 802</u>	<u>9 681 552</u>
Clients & comptes rattachés	12 406 165	12 954 057
- Provisions	-2 209 208	-2 049 417
	<u>10 196 957</u>	<u>10 904 640</u>
Autres actifs courants	3 611 081	3 271 751
- Provisions	-653 024	-653 024
	<u>2 958 057</u>	<u>2 618 727</u>
Placements & autres actifs financiers	139 925	138 393
Liquidités & équivalents de liquidités	2 023 156	1 793 438
- Provisions	-13 930	-13 930
	<u>2 149 151</u>	<u>1 917 901</u>
Total des Actifs Courants	<u>26 719 967</u>	<u>25 122 820</u>
Total des actifs	<u>36 265 551</u>	<u>34 486 838</u>

- Suite -

Capitaux propres & passifs	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	14 040 000	14 040 000
Réserves	4 037 807	3 687 807
Autres capitaux propres	571 670	622 568
Résultats reportés	1 921 589	1 977 840
<u>Capitaux propres après affectation du résultat</u>	<u>20 571 066</u>	<u>20 328 215</u>
<u>Passifs</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Crédits à Moyen Terme et long terme	389 351	861 574
<u>Total des Passifs non Courants</u>	<u>389 351</u>	<u>861 574</u>
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs & comptes rattachés	4 477 756	3 776 726
Autres passifs courants	3 619 436	2 832 817
Concours bancaire & Autres passifs financiers	7 207 943	6 687 506
<u>Total des Passifs Courants</u>	<u>15 305 135</u>	<u>13 297 049</u>
Total des capitaux propres & des passifs	36 265 551	34 486 838

- Suite -

III - Etat des variations des capitaux propres au 31/12/2013 après affectation du résultat

	Capital social	Actions rachetées	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Réserve Fonds Social	Réserve Fonds perdus	Subv. d'invest.	Res spéciale de réinvest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 390	463 486	517 990	44 791	8 889	969 959	1 977 840	1 680 600	21 957 918
Affectation du résultat 2013 (PV 06/0 du 11 Juin 2014)														
* Réserve de renversement											200 000		-200 000	-
* Dividendes à distribuer												56 250	-1 334 000	-1 277 750
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 390	463 486	517 990	44 791	8 889	1 319 959	1 921 589	-	20 571 067

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 10 juin 2014 ; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1/Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « M.P.B.S », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat bénéficiaire 2013	2 150 906,892
Reprise Résultats reportés antérieurs	87 200,296
Base de la réserve légale	2 238 107,188
Réserve légale (5%)	111 905,359
Sommes distribuables	2 126 201,829
Dividendes	1 230 000,000
Résultats reportés à nouveau	896 201,829

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,200 dinars Tunisiens par action d'une valeur nominale de deux (2) dinars Tunisien Chacune.

Monsieur le Président Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 01 Juillet 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 5.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice 2013, l'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2014-2015 et 2016 :

- Monsieur Sofiène SELLAMI ;
- Madame Dorra CHAABOUNI ép SELLAMI ;
- Monsieur Mohamed SELLAMI ;
- Monsieur Malek SELLAMI.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur **HABIB CHABCHOUB** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs (Minoritaires), pour la durée de trois exercices 2014, 2015 et 2016. Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à l'unanimité des actionnaires minoritaires présents ou dûment représentés

- Suite -

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Madame et Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud ZAHAF en qualité de commissaire aux comptes de la société « MPBS » pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de co-gérants du président directeur général Monsieur Sofiène SELLAMI et de l'Administrateur Monsieur Mohamed SELLAMI au sein de la société SPECTRA DISTRIBUTION, filiale de la société « MPBS ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

- Suite -

2/ Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-13	31-déc-12	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-13	31-déc-12
<u>Immobilisations incorporelles</u>	212 164,853	144 961,377	Capital social	12 300 000,000	5 900 000,000
Moins: amortissements	145 534,030	131 203,881	Réserves légales	452 558,581	340 653,222
	66 630,823	13 757,496	Prime d'émission	7 909 460,000	
<u>Immobilisations corporelles</u>	12 875 769,886	12 142 310,373	Autres capitaux propres	61 530,750	143 285,400
Moins: amortissements	9 246 077,779	8 364 867,834	Réserves spéc. réinvest.		600 000,000
	3 629 692,107	3 777 442,539	Résultats reportés	896 201,829	87 200,296
<u>Immobilisations financières</u>	2 831 321,658	227 336,602	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	21 619 751,160	7 071 138,918
Moins: provisions	91 500,000	51 514,000	Résultat de l'exercice		
	2 739 821,658	175 822,602			
Total des actifs immobilisés	6 436 144,588	3 967 022,637	Total cap. propres après affectation	21 619 751,160	7 071 138,918
Autres actifs non courants	225 286,770	5 368,000	PASSIFS		
Total des actifs non courants	6 661 431,358	3 972 390,637	Passifs non courants		
ACTIFS COURANTS			Emprunts	548 892,700	968 280,844
Stocks	6 345 687,657	5 907 341,923	Autres passifs financiers	0,000	0,000
	6 345 687,657	5 907 341,923	Provision	50 000,000	50 000,000
Clients et comptes rattachés	8 881 446,917	6 990 918,933	Total des passifs non courants	598 892,700	1 018 280,844
Provisions	-355 439,276	314 400,634	Passifs courants		
	8 526 007,641	6 676 518,299	Fournisseurs	4 682 901,866	4 896 068,816
Autres actifs courants	610 204,991	656 105,736	Autres passifs courants	2 157 694,461	1 740 987,930
Placement et autres actifs financiers	31 762,310	150 352,248	Concours bancaires et autres passifs financiers	4 323 609,028	2 660 105,381
Liquidités et équivalents de liquidités	11 207 755,258	23 873,046	Total des passifs courants	11 164 205,355	9 297 162,127
Total des actifs courants	26 721 417,857	13 414 191,252	Total des passifs	11 763 098,055	10 315 442,971
TOTAL DES ACTIFS	33 382 849,215	17 386 581,889	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	33 382 849,215	17 386 581,889

- Suite -

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette comptable au 31/12/2012	5900000,000	340653,222	143285,400	600 000,000		87200,296		7071138,918
Augmentation du capital	6400000,000			-600000,000	7909460,000			13709460,000
Subv. inscrite au Résultat			-81754,650					-81754,650
solde au 31/12/2013 avant affectation	12300000,000	340653,222	61530,750	0,000	7909460,000	87200,296	2150906,892	22849751,160
Affectation du résultat de l'exercice 2013								
Réserves légales		111905,359					-111905,359	
Résultats reportés						809001,533	-809001,533	
Dividendes à distribuer sur exercice 2013							-1230000,000	-1230000,000
Situation nette comptable au 31/12/2013	12300000,000	452558,581	61530,750	0,000	7909460,000	896201,829	0,000	21619751,160

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

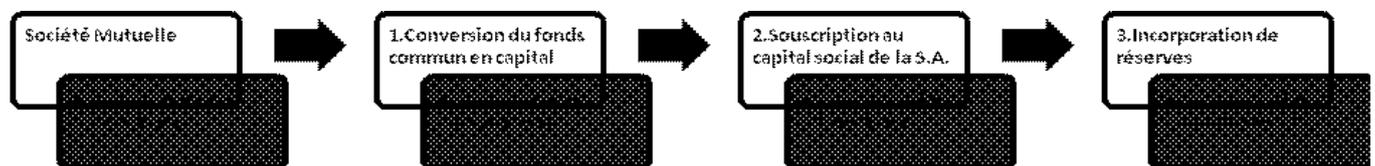
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 18 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,773%	1 001,848
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,784%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,795%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,806%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,819%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,830%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,839%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,852%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,857%	1 014,130
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,863%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,874%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,885%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,035%	999,307
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,164%	1 001,844
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,348%	886,248
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,401%	996,214
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,583%	1 032,032
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,625
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,348
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	772,915
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,958
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,633
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,865
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,361
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,910

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,329	150,342		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,255	13,257		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,364	1,365		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,837	36,840		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,062	50,066		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,385	154,083		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,630	551,520		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,755	110,342		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,084	122,205		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,909	118,039		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,753	111,766		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,258	86,064		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,716	127,067		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,679	92,300		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,431	106,246		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 370,601	1 373,503		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 249,549	2 262,804		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,534	101,806		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,112	101,923		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,412	125,848		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,796	1 204,117		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,862	120,808		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,315	15,327		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 188,681	5 198,703		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 057,998	5 075,528		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,182		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,909		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,058	1,060		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,142	106,154
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,023	102,032
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,839	103,850
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,507	100,518
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,493	101,505
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,944	104,952
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,964	101,975
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,002	101,011
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,510	101,518
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,132	103,141
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,212	100,222
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,204	102,215
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,123	102,133
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,573	104,584
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,455	103,466
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,552	101,561
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,583	100,593
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,593	102,607
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,493	100,504
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,700	101,711
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,986	102,996
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,346	100,357
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,438	101,449
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,052	103,061
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,382	100,392

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,329	10,330
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,852	100,862
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,782	101,793
FCP OBLIGAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,283	99,358
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,063	65,850
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,033	139,109
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 394,950	1 385,741
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,867	107,897
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,247	106,170
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,906	79,685
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,513	16,505
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	256,781	256,414
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,405	31,401
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 293,353	2 282,757
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,728	74,761
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,156	56,140
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,255	99,245
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,242	109,202
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,537	96,693
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,290	11,299
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,111	12,105
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,372	15,367
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,266	14,235
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,960	11,935
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,618	10,599
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,392	10,386
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,547	10,547
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,569	119,639
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,279	121,203
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,542	10,538
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,255	101,883
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,511	19,435
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,301	73,665
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,026	76,466
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,567	95,673
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	87,583	85,971
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,652	95,453
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,103	101,047
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,575	9,585
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,454	8,360
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,125	94,218
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,611	93,841
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,799	128,397
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,246	10,445
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,086	117,830
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,956	116,885
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,614	99,930
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,330	98,745
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,118	175,662
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,624	160,986
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,222	140,230
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 451,370	9 361,487
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,346	18,347
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,378	130,155
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 473,216	1 481,206
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,476	103,856
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,291	85,432
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,662	112,591
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 545,046	8 549,831
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,659	8,819
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,551	8,730

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

BNAC PROGRES FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013
RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 22 Août 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITALIS. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2013, et qui font apparaître un Actif net de 928 527 DT, une valeur liquidative de 122,983 DT et un résultat déficitaire de la période de 757 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

Nous confirmons par ailleurs, comme il ressort des états financiers, que l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 décembre 2013, à raison de **80,36%** dans des valeurs mobilières, ce qui est conforme au taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

2.2 Nous confirmons, en outre, les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI

BILAN
(Montants exprimés
en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	
ACTIF	Portefeuille-titres	4	756 988	759 614
	. Actions et Droits rattachés		467 833	474 686
	. Titres OPCVM		-	29 035
	. Obligations		165 512	139 068
	. Bons du Trésor Zéro Coupon		123 643	116 825
	Placements monétaires et disponibilités		184 515	184 967
	. Placements à terme		-	-
	. Disponibilités		184 515	184 967
	Créances d'exploitation		442	839
	. Dividendes et intérêts à recevoir		442	839
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	TOTAL ACTIF		941 945	945 420
PASSIF	Opérateurs créditeurs	5	7 768	5 901
	Autres créditeurs divers	6	5 650	5 635
	Total passif		13 418	11 536
ACTIF NET	Capital	7	915 391	923 744
	. Capital en nominal		755 000	753 100
	. Sommes non distribuables		160 391	170 644
	Sommes distribuables:	8	13 136	10 140
	. Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	5
	. Résultat distribuable de l'exercice		13 127	10 096
	. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		6	39
	Actif net		928 527	933 884
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		941 945	945 420

**ETAT DE
RESULTAT**

		Exercice clos au	Exercice clos au
(Montants exprimés en Dinars)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>27 557</u>	<u>23 941</u>
. Revenus des Actions		15 561	11 040
. Revenus des obligations		5 178	6 502
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		6 818	6 399
. Revenus des emprunts d'état		-	-
Revenus des placements monétaires	10	<u>2 927</u>	<u>3 610</u>
. Revenus des placements à terme		-	2 080
. Revenus des autres placements		2 927	1 530
Total des revenus des placements		30 484	27 551
Charges de gestion des placements	11	-10 429	-10 627
Revenus nets des placements		20 055	16 924
Autres charges d'exploitation	12	-6 928	-6 828
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 127	10 096
Régularisation du résultat d'exploitation		6	39
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	8	13 133	10 135
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 6	- 39
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-38 660	-28 641
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		25 063	21 177
Frais de négociation		- 287	- 161
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 757	2 471

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en Dinars)		Exercice clos au au 31/12/2013	Exercice clos au au 31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-757	2 471
NET RESULTANT DES	Résultat d'exploitation	13 127	10 096
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-38 660	-28 641
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 063	21 177
	Frais de négociation	-287	-161
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-10 137	-14 874
TRANSACTIONS SUR LE	Souscriptions	716 291	633 544
CAPITAL	. Capital	575 000	483 100
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	142 833	140 718
	. Régularisation des sommes distribuables	-1 544	185
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	2	9 541
	Rachats	-710 754	-630 688
	. Capital	-573 100	-483 100
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-139 202	-137 901
	. Régularisation des sommes distribuables	1 550	-146
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-2	-9 541
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 357	-9 547
ACTIF NET	En début d'exercice	933 884	943 431
	En fin d'exercice	928 527	933 884
NOMBRE DE PARTS	En début d'exercice	7 531	7 531
	En fin d'exercice	7 550	7 531
VALEUR LIQUIDATIVE	En début d'exercice	124,005	125,272
	En fin d'exercice	122,983	124,005
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	0,26%	0,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2013	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) Actions et droits rattachés		515 825	-47 992		467 833	49,67%	50,38%	
. Actions cotées		515 782	-47 987		467 795	49,66%	50,38%	
AETECH	872	5 232	-218	-	5 014	0,53%	0,54%	0,039%
ARTES	3 000	28 198	-8 854	-	19 344	2,05%	2,08%	0,008%
ATTIJARI BANK	2 000	45 866	-13 370	-	32 496	3,45%	3,50%	0,005%
BEST LEASE	43 688	91 745	699	-	92 444	9,81%	9,96%	0,146%
BNA	8 000	98 465	-36 297	-	62 168	6,60%	6,70%	0,025%
CARTAGECEMENT	20 000	53 472	13 108	-	66 580	7,07%	7,17%	0,012%
ESSOUKNA	1 700	6 601	7 463	-	14 064	1,49%	1,51%	0,047%
EURO-CYCLE	1 885	21 112	-3 747	-	17 365	1,84%	1,87%	0,035%
HANNIBAL LEASE(AA)	576	5 472	-351	-	5 121	0,54%	0,55%	0,010%
LANDOR	2 451	18 383	-314	-	18 069	1,92%	1,95%	0,052%
NEWBODYLINE	290	2 418	-444	-	1 974	0,21%	0,21%	0,008%
ONETECHHOLDING(AA)	7 125	46 312	-121	-	46 191	4,90%	4,97%	0,013%
SFBT	3 000	29 516	10 363	-	39 879	4,23%	4,29%	0,004%
TPR	4 286	18 336	-74	-	18 262	1,94%	1,97%	0,010%
TUNISAIR	10 000	27 300	-16 660	-	10 640	1,13%	1,15%	0,009%
TUNISRE	2 000	17 354	830	-	18 184	1,93%	1,96%	0,013%
. Droits		43	-5	-	38	0,00%	0,00%	-
NBL DA 1/45	270	43	-5	-	38	0,00%	0,00%	-
2) Emprunts de sociétés		162 000	-	3 512	165 512	17,57%	7,83%	-
ATL 2013-2	600	60 000		445	60 445	6,42%	6,51%	-
MEUBLATEX2010 TRB	900	72 000		2 130	74 130	7,87%	7,98%	-
TL 2009-2	750	30 000		937	30 937	3,28%	3,33%	-
3) Titres des OPCVM	0	0	-0		0	0,00%	0,00%	-
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	37 983	123 643	13,13%	13,32%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	37 983	123 643	13,13%	13,32%	-
TOTAL		763 486	-47 993	41 495	756 988	80,36%	81,53%	-

Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 Décembre 2013 , à raison de 80,36 % dans des valeurs mobilières , conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart			
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2013					
Actions		50,00%		49,66%	+ 0,34%			
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque	80%	25,00%	80,36%	30,70%	- 5,70%			
Titres OPCVM						5,00%	0,00%	5,00%
Liquidités et quasi-liquidités						20%	20,00%	19,64%
TOTAL		100%		100%	0%			

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2013, en dehors de l'absence d'emploi en titres OPCVM, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

ENTREES EN PORTEFEUILLE

Actions et droits rattachés	217 477
Actions SICAV	17 512
Obligations et valeurs assimilées	60 000
Total en Dinars	294 990

SORTIES DE PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	185 838	210 437	24 599
Actions SICAV	46 381	46 845	464
Obligations et valeurs assimilées(*)	33 000	0	0
Total en Dinars	265 219	257 282	25 063

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunt.

NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Gestionnaire BNAC	1 907	1 933
Dépositaire	238	242
Distributeur	5 623	3 726
Total en Dinars	7 768	5 901

NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Commissaire aux comptes	5 573	5 561
Conseil du Marché Financier (CMF)	77	74
Total en Dinars	5 650	5 635

NOTE N° 7 : CAPITAL

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Capital début de période		
.Montant	753 100	753 100
.Nombre de parts	7 531	7 531
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	575 000	483 100
.Nombre de parts	5 750	4 831
Rachats effectués		
.Montant	-573 100	-483 100
.Nombre de parts	-5 731	-4 831
Capital fin de période		
.Montant	755 000	753 100
.Nombre de parts	7 550	7 531
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Sommes non distribuables de l'exercice		
i) Résultat non distribuable	<u>-13 884</u>	<u>-7 624</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-38 660	-28 641
.Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 063	21 178
.Frais de négociation	-287	-161
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>3 631</u>	<u>2 816</u>
.Aux émissions	142 833	140 718
.Aux rachats	-139 202	-137 902
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	170 644	175 452
Total en Dinars	915 391	923 744

NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos au 31 Décembre 2013	Exercice clos au 31 Décembre 2012
Sommes distribuables de l'exercice	13 133	10 135
Résultat distribuable de l'exercice	13 127	10 096
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	6	39
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	5
Total en Dinars	13 136	10 140

NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	Exercice clos au 31 Décembre 2013	Exercice clos au 31 Décembre 2012
Revenus des actions	15 561	11 040
. Dividendes	15 561	11 040
Revenus des obligations	5 178	6 502
. Intérêts courus	-556	-594
. Intérêts échus	5 734	7 096
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
Revenus des bons du Trésor zéro coupon	6 818	6 399
Total en Dinars	27 557	23 941

NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice clos au 31 Décembre 2013	Exercice clos au 31 Décembre 2012
Revenus du compte BNA Placement	-	2 080
.Intérêts échus	-	2 080
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	2 927	1 530
Total en Dinars	2 927	3 610

NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos 31 Décembre 2013	Exercice clos 31 Décembre 2012
Rémunération du gestionnaire (*)	7 585	7 729
Rémunération du dépositaire (**)	948	966
Rémunération du Distributeur (***)	1 896	1 932
Total en Dinars	10 429	10 627

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.
En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2013	Exercice clos au 31 Décembre 2012
Redevance CMF	948	966
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 588
Impôts et taxes	329	123
Diverses charges d'exploitation	51	151
Total en Dinars	6 928	6 828

NOTE N° 13 : DONNEES PAR PART

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
• Revenus des placements	4.038	3.658	4.195
• Charges de gestion des placements	-1.381	-1.411	-1.310
• Revenu net des placements	2.656	2.247	2.885
• Autres produits	0,000	0,000	0
• Autres charges	-0.918	-0.907	-0.880
• Résultat d'exploitation	1.739	1.341	2.005

• Régularisation du résultat d'exploitation	0.001	0.005	-0.030
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1.739	1.346	1.975
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.001	-0.005	0.030
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-5.121	-3.803	-3.320
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3.320	2.812	-1.423
• Frais de négociation	-0.038	-0.021	-0.010
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	-1.839	-1.012	-4.753
Résultat net	-0.100	0.328	-2.749
Résultat non distribuable de l'exercice	-1.839	-1.012	-4.753
Régularisation du résultat non distribuable	0.424	0.374	-2.779
Somme non distribuables de l'exercice	-1.415	-0.638	-7.532
Distribution de dividendes	1.346	1.975	1.681
Valeur Liquidative	122.983	124.005	125.273

NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1.101%	1.102%	1.099%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.732%	0.708%	0.738%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1.386%	1.047%	1.682%

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 24,74% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2013, l'actif net du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 40,69 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2013.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

**Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI**

BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	384 188	386 856
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		176 409	168 484
b - Obligations et valeurs assimilées		207 779	218 372
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	125 807	98 248
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		125 807	98 248
AC 3- Créances d'exploitation		487	380
a- Intérêt à recevoir		487	380
TOTAL ACTIF		510 482	485 484
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3-3	4 113	3 087
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	5 641	5 599
TOTAL PASSIF		9 754	8 686
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	495 812	472 253
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	4 916	4 545
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 916	4 542
ACTIF NET		500 728	476 798
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		510 482	485 484

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	14 721	14 455
a - Revenus des actions et valeurs assimilées		5 813	5 385
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 908	9 070
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	1 841	1 909
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 562	16 364
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(5 367)	(5 456)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 195	10 908
PR 3 - Autres produits d'exploitation		0	0
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(6 506)	(6 360)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 689	4 548
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		227	(7)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 916	4 542
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(227)	7
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 716)	3 007
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 414)	6 372
- Frais de négociation		(108)	(141)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 549)	13 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos au 31 décembre 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(3 549)	(13 787)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	4 689	4 549
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 716)	3 007
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1414)	6 372
d - Frais de négociation de titres	(108)	(141)
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(4 545)	(8 558)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	32 024	(46)
a - Souscriptions	378 403	397 742
- Capital	304 000	310 000
- Régularisation des sommes non distribuables	73 436	87 742
- Régularisation des sommes distribuables	967	0
b - Rachats	(346 379)	(397 788)
- Capital	(279 000)	(310 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(66 639)	(87 781)
- Régularisation des sommes distribuables	(740)	(7)
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 930	5 183
AN 4 - ACTIF NET		
a- En début d'exercice	476 798	471 615
b- En fin d'exercice	500 728	476 798
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	3 800	3 800
b - En fin d'exercice	4 050	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE		
a- En début d'exercice	125,473	124,109
b - En fin d'exercice	123,636	125,473
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-0,51%	2,91%

Notes aux états financiers (Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 384 188 DT contre 386 856 DT au 31 Décembre 2012. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées	33 256	207 633	176 409	34,56%	35,23%
<u>Actions cotées</u>	32 758	183 916	152 634	29,90%	30,48%
AETECH	450	2 700	2 588	0,51%	0,52%
ARTES	4 500	40 068	29 016	5,68%	5,79%
ATTIJ BANK	500	10 950	8 124	1,59%	1,62%
BEST LEASE	9 996	20 992	21 152	4,14%	4,22%
BNA	3 000	32 391	23 313	4,57%	4,66%
CARTAGECEMENT	5 000	18 080	16 645	3,26%	3,32%
EURO-CYCLE	942	10 550	8 678	1,70%	1,73%
HANNIBAL LEASE(AA)	480	4 560	4 267	0,84%	0,85%
NEWBODYLINE	290	2 419	1 974	0,39%	0,39%
ONETECHHOLDING(AA)	4 900	31 850	31 767	6,22%	6,34%
TPR	700	3 996	2 983	0,58%	0,60%
TUNISAIR	2 000	5 360	2 128	0,42%	0,42%
Droits	270	43	38	0,01%	0,01%
NBL DA 1/45	270	43	38	0,01%	0,01%
OPCVM	228	23 674	23 738	4,65%	4,74%
POS	228	23 674	23 738	4,65%	4,74%

Emprunts de sociétés	3 041	203 472	207 779	40,70%	41,50%
AIL 2012-1	180	14 400	14 837	2,91%	2,96%
ATL 2010-1	490	19 600	19 927	3,90%	3,98%
ATL 2013-2	260	26 000	26 193	5,13%	5,23%
BTK 2012-1	250	21 429	21 568	4,22%	4,31%
CIL 2011/1	250	15 000	15 555	3,05%	3,11%
CIL 2012/1	150	12 000	12 437	2,44%	2,48%
HAN LEASE2010-2	500	20 000	20 086	3,93%	4,01%
MODERNLEASING2012	90	9 000	9 406	1,84%	1,88%
TL 2013-2	200	20 000	20 000	3,92%	3,99%
TL SUB 2010	450	27 000	28 023	5,49%	5,60%
UIB2011-2	220	18 856	19 675	3,85%	3,93%
INTERET/TL2013-2	1	187	70	0,01%	0,01%
TOTAL	36 297	411 105	384 188	75,26%	76,73%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Acquisition 2013	
	Nombre	Coût d'acquisition
Actions	21 328	92 808
Droits rattachés	270	43
Emprunts de sociétés	460	46 000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins value réalisées
Actions	9 391	78 212	76 798	-1 414
Emprunts de sociétés(*)	561	56 115	0	0

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunts.

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 125 807 DT contre 98 248 DT au 31 Décembre 2012. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'actif Net
Placements monétaires	-	-	0 00	0%
Disponibilités			125 807	25.12%
TOTAL			125 807	25.12%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 4 113 DT contre 3 087 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- DISTRIBUTEUR	2 966	1 990
- DEPOSITAIRE	127	122
- GESTIONNAIRE BNAC	1 020	975
TOTAL	4 113	3 087

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste « autres créditeurs divers » totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 5 641 DT contre 5 599 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES CREDITEURS (CMF)	41	38
HONORAIRE CAC	5 600	5 561
TOTAL	5 641	5 599

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2013 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2013
<u>Capital début de l'exercice</u>	472 253
Montant en nominal	380 000
Nombre de titres	3 800
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	304 000
Nombre de titres émis	3 040
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(279 000)
Nombre de titres rachetés	2 790
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	(1 440)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 716)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(1 414)
Frais de négociation	(108)
Régul Sommes non distribuables	6 798

Capital fin de l'exercice	495 812
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2013 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	3
- Résultat distribuable de l'exercice	4 689	4 549
- Régul résultat distribuable de l'exercice	227	-7
TOTAL	4 916	4 545

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 721 DT pour l'exercice 2013 contre 14 455 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions et valeurs assimilées	5 813	5 385
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 908	9 070
TOTAL	14 721	14 455

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 1 841 DT contre 1 909 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts sur comptes de dépôt	1 841	917
- REV. BT & PLAC. A TERME	0	992
TOTAL	1 841	1 909

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2013 à 5 367 DT contre 5 456 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	976	992
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	488	496
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	3 903	3 968
TOTAL	5 367	5 456

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 6 506 DT contre 6 360 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Autres charges d'exploitation	51	152
- Impôt & Taxes	329	124
- Redevance CMF	488	496
- Rémunération CAC	5 638	5 588
TOTAL	6 506	6 360

5- Autres informations:

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	(1,325)	(1,436)
• Revenu net des placements	2,764	2,871
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(1,607)	(1,673)
• Résultat d'exploitation	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,056	(0,002)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,213	1,195

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,056)	0,002
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(1,659)	0,791
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,349)	1,676
• Frais de négociation	(0,027)	(0,037)
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	(2,035)	2,431
Résultat net	(0,878)	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,035)	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0,180	(0,010)
Somme non distribuables de l'exercice	(1,855)	2,421
Distribution de dividendes	1,196	2,252
Valeur Liquidative	123,636	125.473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,102%	1,102%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,336%	1,284%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,009%	0,917%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.